



1201534001

DATE DEPOT : 2012-02-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R015308

N° GESTION : 2005B14265

N° SIREN : 483385142

DENOMINATION : GROUPE EUROTUNNEL SA

ADRESSE : 3 rue La Boétie 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

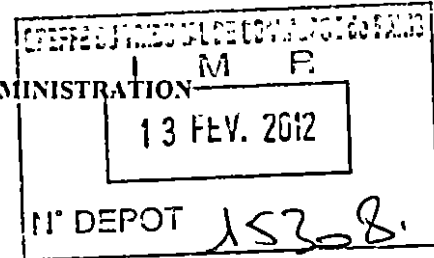
NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

**GROUPE EUROTUNNEL SA**  
**Société anonyme au capital de 218 768 745,20 euros**  
**Siège social : 3 rue La Boétie- 75008 Paris**  
**483 385 142 RCS Paris**

\*\*\*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN DATE DU 15 DECEMBRE 2011**



L'an deux mil onze,

Le 15 décembre, à 17h00, M. Jacques Gounon, en sa qualité de Président-directeur général,

(A) rappelle:

- (a) que le 28 juin 2007, Groupe Eurotunnel SA, a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions (« Bons 2007 »), dont 1.046.710.613 étaient encore en circulation au 1<sup>er</sup> juillet 2011, date d'ouverture de la Période d'exercice ;
- (b) que, conformément aux modalités des Bons 2007, telles que publiées dans la Note d'Opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers note d'opération visée par l'AMF le 20 février 2008, sous le numéro 08-032, les Bons 2007 peuvent, à l'option de leur titulaire, être exercés, à tout moment, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 31 décembre 2011 ;
- (c) qu'en application des modalités des Bons 2007 et suivant avis publiés au BALO, le ratio de remboursement a fait l'objet de deux ajustements intervenus en novembre 2007 (regroupement par 40 des Actions Ordinaires GET SA) et en mai 2008 (attribution de bons de souscription d'actions aux actionnaires de Groupe Eurotunnel SA).
- (d) que le représentant de la masse des titulaires de Bons 2007 a, conformément aux modalités des Bons 2007, confirmé le ratio d'Exercice calculé par la Société.

(B) confirme, en tant que de besoin, en conséquence de la confirmation du représentant de la masse des titulaires de Bons 2007, que le Ratio d'Exercice déterminé le 1<sup>er</sup> juillet 2011 est de 0,034 action GET SA par Bon 2007 ; ce Ratio d'Exercice, a ouvert, à compter de cette date et pour une durée de six mois, la période d'exercice des BSA au cours de laquelle les titulaires de Bons 2007 peuvent exercer leurs Bons 2007 sur la base du Ratio d'Exercice, et sous réserve de verser un prix d'exercice égal au prix de souscription des actions GET SA, soit 0,40 euro pour action GET SA, et calculé sur la base du nombre total de Bons 2007 exercés ;

(C) précise que BNP Paribas Securities Services, en sa qualité d'Agent Financier mandaté pour les Bons 2007, a rendu compte à la Société que du 1er au 30 novembre 2011, clôture de marché, 39.157.768 Bons 2007 de code ISIN FR0010452441 ont été exercés, pour donner lieu à une émission de 1.332.044 actions sous le code actions FR0010533075, les rompus étant indemnisés à concurrence de 3.931,06 euros.

*Strictement confidentiel*

(D) Rappelle que lors de la réunion du 21 juin 2011, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, du 23 avril 2007, avait délégué au Président-directeur général, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission des actions ordinaires nouvelles de la Société sur exercice des Bons 2007, selon les modalités des Bons 2007 et d'effectuer les formalités corrélatives d'augmentation de capital.

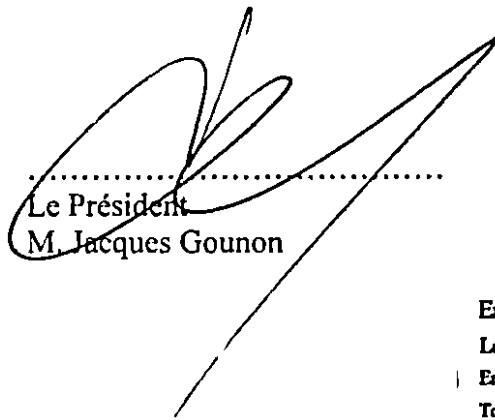
(E) Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration, le Président-directeur général constate que le nombre d'actions nouvelles à créer sur exercice des Bons 2007 effectué entre le 1er et le 30 novembre 2011 s'établit à 1.332.044 actions FR0010533075, soit au 30 novembre 2011, une augmentation du capital d'un montant nominal de 532 817,60 euros, par émission de 1.332.044 actions nouvelles de 0,40 euro de nominal chacune. Ces actions GET SA émises au résultat de l'exercice des Bons 2007 seront admises aux négociations sur le marché NYSE-Euronext Paris, ainsi que sur le London Stock Exchange ;

(F) Le Président-directeur général modifie en conséquence ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

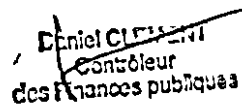
« Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 219.301.562,80 euros (deux cent dix neuf millions trois cent un mille cinq cent soixante deux euros et quatre vingt cts).

Il est divisé en 548.253.907 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro ci-après dénommées Actions A, entièrement libérées»

  
.....  
Le Président  
M. Jacques Gounon

Enregistré à : S I E 8 EME EUROPE-ROME POLE ENREGISTREMENT  
Le 20/12/2011 Bordereau n°2011/5 043 Case n°72 Ext 25554  
Enregistrement : 500 € Pénalités :  
Total liquidé : cinq cents euros  
Montant reçu : cinq cents euros  
L'Agent

  
Daniel Cressenti  
Contrôleur  
des Finances publiques